



LIMOGES  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

**LE MAIRE**

Le 28 novembre 2018

Monsieur le Secrétaire Général  
SYNDICAT FO  
Hôtel de Ville  
9 place Léon BETOULLE  
87031 LIMOGES CEDEX

**OBJET : Modalités de remboursement des frais d'hébergement des agents**

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez attiré mon attention sur la question du montant de remboursement de frais d'hébergement des agents qui sont amenés à se déplacer dans le cadre de la formation ou de leurs missions.

En réponse, je vous indique qu'une délibération sera soumise à l'approbation du conseil municipal du 12 décembre prochain afin d'augmenter le plafond du barème de prise en charge à hauteur de 100€ par nuitée dans les agglomérations où le montant des prestations hôtelières ne permet plus de couvrir les dépenses engagées par les agents lors de leurs déplacements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Émile Roger LOMBERTIE